



Procédure pénale des peines

Par **maiky**, le **03/11/2013** à **21:29**

bonjour mon mari est actuellement incarcéré à la prison de la Courneuve, il a été condamné à 21 mois de prison, donc il est assis. C'est 6 mois de prison, donc j'aimerais savoir si sa demande de bracelet sera acceptée parce qu'il a fait une demande de bracelet probatoire suivie d'une conditionnelle. Il passe le 7 novembre devant le juge d'application des peines car c'est la 1ère fois qu'il fait de la prison, mais sachant qu'il est en résidence surveillée.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Guillboc**, le **11/11/2013** à **19:18**

Il n'est pas possible de répondre. Seul le juge d'application des peines qui étudiera le dossier à la décision.